

BOURSE DE PRESTIGE GÉNÉRATION NATALIE WATANABE

PALMARÈS
2026



FONDATION DU
CONSERVATOIRE

Cette année, la Fondation remettra la Bourse Génération Natalie Watanabe à un.e élève compositeur.trice qui se sera démarqué.e.

MONTANT : 8 000 \$

NOMBRE DE BOURSE(S) ATTRIBUÉE(S) : 1

OUVERT À : Étudiant.e en musique, composition, CMM

NIVEAU : Le.la candidat.e doit être inscrit.e au baccalauréat ou à la maîtrise en composition instrumentale pendant l'année en cours.

ADMISSIBILITÉ : Au cours de son parcours académique, le.la candidat.e doit avoir composé :

- Une œuvre contemporaine* écrite pour un instrument solo
- Une œuvre contemporaine de « musique de chambre » (2 à 5 instruments)
- Une œuvre pour ensemble formé d'au moins 8 musiciens

*Oeuvre contemporaine : définition = Oeuvre innovante généralement écrite après le milieu du XX siècle et démontrant une certaine recherche/complexité du langage par rapport à au moins 4 des paramètres compositionnels suivants : Harmonie, Rythme, Mélodie, Travail timbral / instrumentation, Forme / Approche conceptuelle.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Clarté de la rédaction et des indications des partitions soumises; écriture instrumentale et vocale, et orchestration appropriées;
- Cohérence interne de chaque œuvre soumise par rapport au projet qui la fonde : qualité de l'invention, techniques de développement et de déduction (dérivation) utilisées, éléments constitutifs du discours et leur mise en relation (langage musical), conception harmonique et rythmique, qualité de la sonorité, articulation du temps musical, structure et forme;
- Cohérence générale de la démarche du candidat à travers le corpus des œuvres soumises ; conscience de la situation et de l'originalité de la démarche dans le contexte des courants historiques;

NOTE IMPORTANTE : Un.e candidat.e ne peut cumuler qu'une seule bourse Émérite ou Prestige ou Excellence de la Fondation par année.

IDENTIFICATION

Nom

Prénom

Conservatoire

Discipline

Adresse

NO. CIVIQUE

RUE

APPARTEMENT

VILLE

CODE POSTAL

Courriel

Téléphone

Informations bancaires

Assurance sociale

TRANSIT

CODE

NO. COMPTE

RÉSUMÉ DE LA CANDIDATURE (150 MOTS MAXIMUM)

IDENTIFICATION

Nom

Prénom

Conservatoire

Discipline

PROCÉDURE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

- Veuillez envoyer le présent formulaire ainsi que toutes les pièces justificatives demandées dans **1 seul document PDF** (toutes les pages doivent pouvoir se succéder dans 1 document) **dûment identifié au nom du.e la candidat.e**
- Le dossier complet doit être envoyé par WeTransfer à info@fondationconservatoire.org
- Date limite : **11 mars 2026 à 17 H.** Les dossiers en retard ou incomplets ne seront pas considérés.
- Les candidatures pour ces bourses seront examinées par un jury formé de :
 - Véronique Lacroix
 - Le professeur de la classe MusiquAvenir
 - Les 2 professeur.e.s de composition instrumentale du CMM
 - Deux membres du jury de la Fondation

DOCUMENTS REQUIS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

PRÉSENTATION DU DOSSIER

- Fournir partitions et enregistrements des prestations correspondant aux items 1- 2 et 3 de conditions d'admissibilité
- Lettre de présentation incluant la vision artistique du.e la candidat.e face à la composition et à la création musicale contemporaine. Mentionner les influences principales et/ou figures compositionnelles marquantes d'inspiration.

DOSSIER ACADEMIQUE

- Notes/résultats du cours de composition des deux dernières sessions

PRIX ET RECONNAISSANCES

- Liste des prix, distinctions et bourses obtenus, s'il y a lieu

LETTRE D'APPUI

- Lettre d'un.e professeur.e attestant du potentiel de l'élève pour une carrière professionnelle en composition. La lettre devra être acheminée directement à la Fondation par le.la professeur.e.

PREUVE D'INSCRIPTION

- Une preuve d'inscription, ou lettre de confirmation, de poursuite des études au Conservatoire pour l'année en cours ou l'année précédente si le.la candidat.e a gradué.
- NOTES IMPORTANTES :
 - À l'exception des finissants.es à la maîtrise, le.la candidat.e doit s'engager à poursuivre ses études au Conservatoire suite à l'octroi de la bourse
 - Le candidat ou la candidate doit avoir acquitté tous ses frais scolaires avant de recevoir une bourse